

Nombre de conseillers  
En exercice : 15  
Présents : 12  
Votants : 15  
Pouvoirs : 3

L'an deux mil vingt, le dix juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Polyvalente, sous la présidence de Monsieur Ange PRIOUL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 juillet 2020.

*Présents* : Soizic BLOT, Pascal COSTARD, Franck DELALANDE, André DEMEESTERE, Henri DORANLO, Françoise FOUCAUD, Audrey HIROU-ROBERT, Olivier JEHANNE, Ange PRIOUL, Sébastien RAOULT, Pierre-Ellin SILVESTRE, Emilie THAUNAY.

*Pouvoirs* : Sophie BLEJEAN à Françoise FOUCAUD, Anne-Sophie BOHUON à Ange PRIOUL, Bernard HUBERT-GUGLIELMACCI à Audrey HIROU-ROBERT.

Secrétaire de séance : Pascal COSTARD

Vote à main levée

**2020-045 : Elections sénatoriales 2020 : désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.**

Voir procès-verbal en annexe.

**2020-046 : Travaux d'entretien de la voirie (PATA) 2020 : devis.**

**Rapporteur André DEMEESTERE**

Monsieur André DEMEESTERE, adjoint chargé de la voirie expose aux membres du conseil municipal qu'une consultation a été effectuée pour les travaux d'entretien de la voirie (PATA) 2020 sur la base des besoins suivants :

- Fourniture de 30 tonnes d'émulsion avec graviers 4/6, avec mise à disposition d'un chargeur et d'un compacteur avec chauffeur.
- Fourniture d'un semi de graviers 6/10 lavés (mis en place par le service technique communal pour colmater les trous sur la voirie avant passage du point à temps automatique).
- Mise en place de la signalisation de sécurité vis-à-vis des usagers.

Quatre entreprises ont été consultées :

- L'entreprise Pigeon ne souhaite pas répondre,
- L'entreprise Perotin n'a pas répondu, les travaux ne pouvant se faire qu'à la mi-octobre,
- Le devis de l'entreprise Pompei est de 25 460,00 € HT - 30 522,00 € TTC (intervention à partir du 31 août),

- Le devis de l'entreprise Eurovia est de 22 745,00 € HT - 27 294,00 € TTC (intervention 1<sup>ère</sup> quinzaine de septembre).

Il est précisé que les travaux réalisés en 2019 s'élevaient à la somme de 25 441,80 € TTC.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur André DEMEESTERE, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De retenir l'entreprise Eurovia, pour un montant de 22 745,00 € HT - 27 294,00 € TTC. Il est toutefois précisé que des renseignements complémentaires lui seront demandés concernant la quantité (30 tonnes) et la fourniture d'un semi de 6/10 lavé.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis.

### **2020-047 : Désignation des membres de la commission communale des impôts directs (C.C.I.D.).**

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission,
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants pour les communes dont la population est inférieure à 2 000 habitants.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

La désignation des commissions doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposé sur délibération du conseil municipal.

La liste proposée à la Direction régionale des finances publiques d'Ille-et-Vilaine afin de constituer la commission communale des impôts directs est composée de :

#### **Propositions pour les titulaires :**

- Gwenaëlle COLIN 2, la Pêcherie
- Yannick BREGERE 21, Landrouin
- Roseline BOIVIN 28, la Reimbourgère
- René MARCHADOUR 33, rue Pierre Porcher
- Annie HERVE 6, les Champs
- Yannick JOUBREL 44, la Malois
- Yolande GAUTIER 14, les Champs Haras
- Gérard TERTRAIS 2, Pourri
- Jacques GUILLEMOT 35, L'Emeheuc
- Régine PAQUER 16 bis, rue Pierre Porcher
- Guy LAUNAY 19, le Bas Pennée
- Marie-Christine HOCHET 7, le Bas Trégadan

#### **Propositions pour les suppléants :**

- Roland PEPIN 8, la Noé
- Dominique FAYE 6, la Lande des Bois
- Claude RACCAPE 17, le Haut Coudray
- Odile GEORGES 14, le Haut Guilly
- Serge BAUCHER 11, le Bois David

- Michel CHASLES 25, Trégadan
- Gérard LERAY 23, Landrouin
- Marc DANIEL 107, Treumé
- Elisa VAULEON 15, rue du Pont Sel
- Delphine HOUSSIN 14, domaine des Clouettes
- Sylvain GEORGES 5, le Chénot
- Sébastien RAOULT 5, la Lande des Bois

### Informations et questions diverses

. En début de séance, Monsieur le Maire a distribué à chaque élu la « Charte de l'élu local »

#### **Monsieur le Maire informe :**

- Il fait savoir qu'un courrier a été reçu des organisateurs du Téléthon. Après consultation de l'adjoint chargé des associations, il a été convenu que cette année la commune n'organisera pas de manifestation, l'installation du conseil municipal en mai dernier, ne le permet pas.

#### **Madame Audrey HIROU-ROBERT informe :**

- La commune a sollicité la Communauté de communes de Brocéliande l'octroi de fonds de concours d'un montant de 1 725,00 € pour financer des travaux d'économies d'énergie dans les bâtiments publics. La demande a été acceptée à l'unanimité. Elle précise que les fonds de concours s'établissent sur la base d'appels à projets relatifs à quatre thématiques :
  - Les travaux d'accessibilité,
  - La modernisation et l'extension d'éclairage public engendrant des économies d'énergie,
  - Les économies d'énergie dans les bâtiments publics,
  - La vie socio-culturelle.

Le reste disponible pour la commune jusqu'au 31 décembre 2021 est de 52 890,60 €.

Henri Doranlo, conseiller municipal, suggère qu'une demande pourrait être faite pour les travaux réalisés au bâtiment dit « des Suzettes ». Ange Prioul, Maire, souligne qu'une dépense de 10 000,00 € pour des travaux d'électricité, plomberie ont été réalisés dans un bâtiment devenu « insalubre », et qu'il serait plus judicieux d'étudier la rénovation de l'éclairage public, rue Pierre Porcher. Dossier abandonné par l'ancienne municipalité le 19 novembre dernier, suite à un mail transmis au Syndicat Départemental d'Energie qui disait : « **les élus refusent cette étude en effet le matériel imposé ne correspond pas à la demande. Cette dernière s'appuie sur le matériel existant de la première tranche** ». Henri Doranlo, dit ne pas se souvenir. Il interrogera Thierry Albert, ex-adjoint, chargé de ce dossier. André Demeestere précise qu'un rendez-vous est pris avec Julien Henry, du Syndicat Départemental d'Energie, le vendredi 4 septembre prochain, pour réétudier l'avant-projet sommaire éclairage.

*L'ordre du jour étant terminé, la séance a été levée à 20 h 45.*

*Le Maire*

**Ange PRIOUL**

Liste des délégués, délégués supplémentaires et suppléants élus représentant la commune de  
**MAXENT**

Liste A : **liste Ange PRIOUL**

Liste nominative des personnes désignées :

- **Titulaires** : Ange PRIOUL, Françoise FOUCAUD, Pascal COSTARD
  
- **Suppléants** : Sophie BLEJEAN, Sébastien RAOULT, Anne-Sophie BOHUON.

Liste B

Liste nominative des personnes désignées :

Liste C

Liste des personnes désignées :

Etc.